

Délégations de signature du Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat aux DGA, Directeurs et Chefs de Service

DOCUMENT UNIQUE ADMINISTRATIF (D.U.A.)

Conformément à l'article R. 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation et au décret n° 2022-706 du 26 avril 2022 relatif à la gouvernance des offices publics de l'habitat et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation

Le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat accorde les délégations de signature de façon permanente tout au long de l'année (sauf mention explicite contraire) suivantes aux personnes désignées ci-dessous par grandes fonctions :

<u>Article 1 - Délégations de signature aux DGA, Directeurs et Chefs de services de la Direction des Ressources Humaines, des moyens généraux et du Secrétariat Général :</u>

Monsieur Fabrice BILLARD, Madame Marine LEPORT

Délégation-de signature-en matière de ressources humaines

- Commande des formations dans le cadre du plan de formation
- Bordereaux d'envois aux organismes sociaux et impôts
- Arrêtés liés à la position de maladie pour les agents fonctionnaires
- Correspondances diverses liées à l'administration du personnel sans lien avec l'embauche, la rémunération ou l'avancement de carrière
- Décisions concernant le personnel FPT, sauf sanctions disciplinaires
- Attestations et certificats de travail
- Courriers et traitements des demandes d'emploi
- Tous documents relatifs à la paie et ses annexes, retenues sur salaires (sauf la paie elle-même)
- Documents et actes relatifs à la mise en règlement des mémoires et factures

Délégation de signature en matière de secrétariat général

(exclusivement Madame Marine LEPORT)

 Documents et courriers de gestion courante aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux institutionnels n'entraînant pas d'effets juridiques

Délégation de signature en matière de moyens généraux

Monsieur Fabrice BILLARD, Madame Claudine MOTTON

Documents et courriers de gestion courante n'entraînant pas d'effets juridiques

Délégation de signature en matière de commande publique

(tous les délégataires précités)

Monsieur Fabrice BILLARD, Madame Marine LEPORT: Engagement juridique des Marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT (y compris les avenants) relevant de la compétence de la direction.

Monsieur Fabrice BILLARD, Madame Marine LEPORT : Ordres de service et bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT pour les marchés relevant de la compétence de la direction. Ordre de service et bons de commandes d'un montant inférieur à 10 000 € pour les marchés relevant des moyens généraux.

Monsieur Fabrice BILLARD, Madame Claudine MOTTON: Engagement Juridique des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 10 000 € HT (y compris les avenants relevant de la compétence des moyens généraux)

<u>Article 2 - Délégations de signature aux DGA, Directeurs et Chefs de services de la Direction Administrative, Comptable et Financière :</u>

Monsieur Laurent FRANTZEN, Véronique HENRY (en cas d'absence de Monsieur Laurent FRANTZEN), Monsieur Jérôme ORELU.

Délégation de signature en matière de gestion des flux bancaires

- Documents et actes relatifs à la gestion des comptes bancaires
- Mémoire et factures pour mise en paiement
- Ordre de virement aux fins de règlements des mémoires et factures
- Facturation à des tiers

Délégation de signature-en matière de commande publique

• Engagement juridique des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT (y compris les avenants) relevant de la compétence de la direction

 Ordres de service et bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT pour les marchés relevant de la compétence de la direction

Article 3 - Délégations de signature aux DGA, Directeurs et Chefs de services de la Direction des Systèmes d'information et du contrôle de gestion :

Monsieur Fabrice BILLARD, Monsieur Fabrice M'LANAO

Délégation de signature en matière de commande publique

- Engagement juridique des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT (y compris les avenants) pour les marchés relevant de la compétence de la direction
- Ordres de service et bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT pour les marchés relevant de la compétence de la direction

Article 4 - Délégations de signature aux DGA, Directeurs et Chefs de services de la Direction de la Gestion Locative, des baux et des attributions de logements : :

Monsieur Jérôme ORELU, Madame Francine DILIGEART, Madame Marie-Pomme ROBIN, Monsieur Bruno GESSI, Monsieur Fabrice BILLARD

Délégation de signature en matière de quittancement/SLS

Délégation de signature en matière de baux et d'information des locataires

- Notes d'information types
- Les baux de location
- · Les attestations liées à la Gestion Locative

Délégation de signature-en matière de commande publique

- Engagement juridique des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT (y compris les avenants) pour les marchés relevant de la compétence de la direction
- Ordres de service et bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT pour les marchés relevant de la compétence de la direction

Article 5 - Délégations de signature aux DGA, Directeurs et Chefs de services de la Direction du service du pré-contentieux et du contentieux :

Monsieur Jérôme ORELU, Madame Séverine DE MULDER

Délégation de signature en matière de contentieux locatif

- Courrier pré-contentieux
- · Assignation en justice en matière de contentieux locatif
- Courriers pour la gestion des dossiers relatifs aux contentieux locatifs

Délégation de signature en matière de commande publique

- Engagement juridique des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT (y compris les avenants) pour les marchés relevant de la compétence de la direction
- Ordres de service et bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT pour les marchés relevant de la compétence de la direction

<u>Article 6 - Délégations de signature aux DGA, Directeurs et Chefs de services de la Direction des Marchés Publics/Achats et des affaires juridiques :</u>

Monsieur Fabrice BILLARD, Monsieur Philippe DA ROCHA, Monsieur Sébastien FRUCHIER

 Contacts avec les entreprises et les candidats qui remettent des candidatures et des offres

Délégation de signature en matière de commande publique

- Engagement juridique des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT (y compris les avenants)
- Ordres de service et bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT.

Article 7 - Délégations de signature aux DGA, Directeurs, Chefs de services et techniciens de la Direction des services techniques, des investissements, des plans de financement, de l'entretien et gros entretien, de l'exploitation et de la maintenance des équipements :

Monsieur Bruno GESSI, Monsieur Jean-Pierre AUBRY, Monsieur Philippe DA ROCHA, Monsieur Tony VEDIE, Monsieur Stéphane FONTAINE, Monsieur Sylvestre GOMES,

Délégation de signature en matière d'information des locataires

- Courriers types usuels
- Notes d'information types

Délégation de signature en matière de commande publique

Engagement juridique des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT (y compris les avenants) pour les marchés relevant de la compétence de la direction

- Ordres de service et bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT pour les marchés relevant de la compétence de la direction
- Les techniciens peuvent signer les OS et les BT inférieurs à 549 € TTC (commande unitaire)

Délégation en l'absence concomitante du Directeur Financier et du Directeur Général

Validation des mémoires et factures pour mise en paiement par l'OPH

Article 8 - Délégations de signature DGA, Directeurs et Chefs de services de la Direction du pôle sécurité :

Monsieur Bruno GESSI, Monsieur Sylvestre GOMES (en cas d'absence de Monsieur Bruno GESSI), Monsieur Stéphane FONTAINE (en cas d'absence de Monsieur Bruno GESSI et de Monsieur Sylvestre GOMES)

Courriers de type usuel

Délégation de signature en matière de commande publique

 Ordres de service et bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT pour les marchés relevant de la compétence de la direction

Article 9 - Incidence de la présente Décision sur les précédentes Décisions de délégations de signatures accordées par le Directeur Général :

Chaque engagement doit être impérativement validé par le responsable qui signera avec un cachet indiquant son nom et sa fonction.

Les présentes délégations de signatures mettent fin aux précédentes délégations de signatures accordées par le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat et notamment celles de la DUA du 03 octobre 2022.

Les délégations de la présente DUA restent valables tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Sébastien FRUCHIER Directeur Marchés Publics et <u>Affaires</u> Juridiques

Puteaux, le 19 décembre 2023

e Directeur Général

Olivier HAUMANT